

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis N° 12-2021
« Renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Compositions

La commission chargée d'examiner ce préavis s'est réunie le 17 novembre 2021, à 18h30, dans la salle de Castelmont. Sont présentes les commissions des villes de Renens et de Prilly, dans les compositions suivantes :

Pour Prilly :

Mme Patrizia CLIVAZ-LUCHEZ (PSIG), confirmée dans sa fonction de présidente
Mme Nicole GENET (PSIG),
Mme Johanna MONNEY (Les Vert-e-s),
M. Jean-François STAUB (Les Vert-e-s),
Mme Lumia CLARAMUNT (PLR),
M. Philippe CRETEGNY (PLR),
M. David STAUFFER (LCVL), confirmé dans sa fonction de rapporteur pour les commissaires de Prilly et de Renens pour une première partie et de Prilly pour la 2^{ème} partie.

Pour Renens :

Mme Frédérique BEAUVOIS,
M. Robert MULOPO,
Mme Laurence PLATTNER,
Mme Angela THODE SCHAFROTH,
M. Mehmet KORKMAZ,
M. Byron ALLAUCA,
M. Pascal GOLAY,
M. Luis GUEDES,
M. Roland DELAPIERRRE.

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Ishan Kurt, celle de Renens par M. Oumar Niang. Sont également présent-e-s Mme Isabelle Alghisi, Secrétaire municipale de Prilly, et le capitaine Damien Châtelain, Commandant du SDIS Malley, Prilly et Renens.

La présidente annonce que les commissions de Renens et Prilly siégeront ensemble avant de se séparer pour délibérer et voter leurs conclusions respectives.

2. Questions et réponses

M. Kurt rappelle le montant total demandé réparti entre les communes de Prilly et Renens. Puis le commandant Châtelain présente le Corps de sapeurs-pompiers : l'effectif est de 108 personnes à ce jour, dont 50 porteurs d'appareils respiratoires préparés à aller au feu. Bien que constitué uniquement de volontaires, ayant par ailleurs une activité professionnelle, le SDIS de Malley est formé et habilité pour aller au feu: les femmes et les hommes du SDIS ne se contentent donc pas de plier des tuyaux. Il s'agit de dizaines de milliers d'heures durant lesquelles ces femmes et ces hommes se rendent disponibles et sont prêt-e-s à intervenir en quelques minutes, de jour comme de nuit. 11 pompières et pompiers ont été disponibles plus de 3000 heures cette année et 20 d'entre eux plus de 2000 heures. Les types d'intervention sont multiples, réalisées de manière autonome ou en appui des professionnels de la Ville de Lausanne. Le nombre d'interventions était de 223 en 2020 et s'élève déjà à 219 en 2021. De plus, ce sont en moyenne 3 à 4 jours que chaque pompière et pompier consacre chaque année à des formations, souvent pris sur des vacances, ajoutés à cela une quinzaine de soirées et de samedis.

Un-e commissaire demande si au vu de l'évolution démographique des deux communes et du cahier des charges, l'augmentation du temps de 0,5 EPT pour le poste semble bien raisonnable ? Selon les municipaux et le commandant, le besoin est actuel et réel ; il est prudent de venir avec cette demande aujourd'hui. Les conséquences de l'avenir et des grands chantiers seront étudiées en temps voulu, avec la volonté d'inclure les miliciens pour amortir les charges de travail futures.

Le Cdt rappelle que les variations présentées dans le tableau de la page 3 (préavis de Renens) sont dues au nombre d'habitants et présentent l'entièreté des charges du SDIS ; en comparaison avec d'autres SDIS, les coûts sont plus chers en ville qu'en campagne. La dotation du matériel fourni par l'ECA change aussi, de même que l'effectif varie aussi en fonction des minimas fixés par l'ECA.

A une question d'un-e commissaire, le commandant explique ensuite pour quelles raisons la gestion des tubes à clé sur les bâtiments et des dossiers d'intervention sont à charge des communes et non de l'ECA. Pour rappel, en ce qui concerne la gestion des plans d'intervention, l'ECA a modifié ses structures et ne s'occupe plus de ces derniers ; elle devrait cependant mettre un programme à disposition des communes pour les aider dans cette gestion. En ce qui concerne les tubes, selon la Loi vaudoise sur le SDIS et les normes fédérales d'assurance AEAI, il est obligatoire aux propriétaires de prévoir des clés sous forme de « pass » pour accéder aux bâtiments et il revient aux pompiers de les contrôler. Cette gestion doit être suivie, à cause des nouveaux locaux, de la désactivation de certaines clés, de l'affectation, etc. Ce seront toujours les pompiers qui devront mettre à jour ces dossiers d'intervention.

Un-e commissaire complète la réponse en précisant que les coûts sont influencés par plusieurs facteurs, dont le matériel mis à disposition de chaque SDIS, et que les camions pompiers coûtent plus d'un million.

Un-e commissaire demande si au vu des différences du nombre d'interventions par commune, il est prévu des rétrocessions. Il est répondu que la répartition est effectuée en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre, les deux communes étant solidaires.

Un-e commissaire demande si le matériel de désincarcération existant il y a quelques années est encore utilisé : pinces et coussins. Ce matériel a été changé depuis.

Un-e commissaire demande si le poste demandé dans le préavis requiert des compétences techniques et administratives et s'il y a déjà des candidats proposés pour répondre aux critères exigés ? Il est répondu qu'il n'y a pas encore de candidats. Le commandant explique que la secrétaire n'a pu prendre que 2 semaines de vacances et a déjà accompli plus de 30 heures supplémentaires, soit 20 de plus que le maximum autorisé à Renens. Le profil recherché sera orienté vers une personne dessinatrice en bâtiment avec des connaissances larges.

Un-e commissaire demande si nous devons craindre, comme dans d'autres domaines, un report de charge du canton vers les communes. Il est répondu qu'il ne faut pas confondre la mission de prévention de l'ECA et celle des communes d'assurer la sécurité, l'ECA n'étant pas sur le terrain.

En termes de formation continue, le commandant explique qu'en plus des milliers d'heures disponibles, les sapeurs-pompiers volontaires prennent des jours de congé pour aller faire des cours.

Enfin, un-e commissaire demande ce qui est fait à Prilly pour encourager les collaborateurs à s'engager. Le Municipal de Prilly répond que rien ne les empêche, comme tous les habitants, de s'engager dans un SDIS. Il reste néanmoins à les inciter, de même que les employeurs de Renens et Prilly à favoriser ce système de milice.

La présidente remercie les commissaires des deux communes pour ce travail commun ; elle remercie les représentants des Municipalités de Renens et Prilly, le commandant et les autres personnes présentes.

Les commissions siègent séparément pour délibérer.

3. Délibérations

Les commissaires estiment que le poste est manifestement nécessaire et qu'un grand travail a été accompli. Il est relevé la qualité des réponses apportées, en particulier par le nouveau commandant du Corps. Un-e commissaire estime qu'il serait opportun, au vu de ce qui est écrit dans le préavis, d'accorder cette augmentation à un poste plutôt que de le répartir entre plusieurs officiers.

Enfin, toutes et tous sont convaincus qu'il est nécessaire de fournir les ressources nécessaires et qu'il est question de la sécurité des gens et de sauver des vies, une manière de reconnaître l'engagement de ces femmes et hommes qui donnent de leur temps.

Un-e commissaire émet le vœu suivant : que la Municipalité prenne des mesures pour encourager l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'administration commune au sein du SDIS Malley-Prilly-Renens, par exemple en l'indiquant lors de l'engagement, ou en les informant de la possibilité d'être libéré en cas d'intervention.

La présidente met au vote ce vœu, lequel est accepté par 6 voies et une abstention.

4. Vote final

La présidente met ensuite les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées par les 7 commissaires présent-e-s.

La présidente de la Commission lève la séance à 20h10.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier le préavis No 12-2021 vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 12-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente SDIS Malley, Prilly-Renens;
- d'accepter les charges supplémentaires au budget 2022 d'un montant estimé de CHF 19'400.- compte N°3521.001.6500 «Participation à l'organisme intercommunal» concernant la part de Prilly au renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT.

Au nom de la Commission :

La Présidente

Patrizia CLIVAZ-LUCHEZ

Le rapporteur

David STAUFFER